



Soigner notre système de santé menacé par le virus du profit

Le système de santé suisse est entré dans une crise profonde. Les réformes fédérales de 2012 ont accéléré une dégradation déjà en cours par un tour de roue de libéralisations insensées dans les domaines hospitalier et ambulatoire. Un nombre considérable d'hôpitaux sont en déficit. L'offre de soins n'est pas prête face au défi d'un doublement des personnes de 75 ans et plus dans les vingt prochaines années. Il y a abondance de praticien-ne-s, mais pénurie latente de personnels dédiés aux tâches de service public. Et surtout le financement du système est à bout, tant les payeurs, cantons et payeurs de primes, sont accablés de charges dont la croissance semble hors de contrôle. Les marchands de médicaments, d'assurances, d'appareils et de traitements lucratifs, eux, se portent à merveille et disposent de moyens d'influence tout puissants pour qu'aucun de leurs intérêts ne soit mis en cause.

Il n'y a pas besoin de science profonde pour identifier le virus responsable de cette maladie qui s'étend. Il s'agit du virus du profit. Trop d'acteurs veulent se faire trop d'argent avec le besoin de santé de notre population. Nous vivons de ce fait dans un paradoxe insoutenable: les coûts explosent et la qualité du service est pourtant menacée quand ce n'est pas déjà atteinte.

Les dizaines de milliers d'authentiques soignant-e-s, médecins, infirmiers-ères, aides, venu-e-s à cette fonction par vocation, goût du service public, envie d'être utile se sentent débordé-e-s par une logique marchande qui capte les moyens les plus importants et ruine le sens de leur engagement.

Il faut réagir. Il faut se battre. Il est grand temps de redonner force aux notions de service public et de médecine humaniste.

Un mouvement de personnalités et d'associations de soignant-e-s et de consommatrices a lancé deux projets concrets qui s'attaquent au cœur du problème: la gestion du financement social de notre système de santé par des acteurs commerciaux. Tant que ces acteurs auront la main mise sur l'argent des payeurs de primes et une influence déterminante sur le Parlement, les réformes fédérales continueront d'accentuer le mal. Il faut donc en sortir et reprendre un contrôle démocratique sur le nerf de la guerre, l'argent de l'assurance sociale, en instaurant enfin la transparence de gestion indispensable à toute action efficace.

La première initiative prévoit de rendre enfin incompatible un mandat de parlementaire fédéral et celui de gestionnaire d'une caisse maladie. Elle a été soutenue à l'unanimité par le PSS lors de son AD de Fribourg.

La seconde, intitulée « Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons » souhaite donner davantage de liberté d'organisation dans l'assurance-maladie aux cantons. Elle permettra aux cantons qui le désirent de mettre en place des caisses de compensation cantonale ou intercantonale dont la compétence sera de fixer le montant des primes et de les encaisser. De leur côté, les assureurs-maladie continueront de gérer toute la partie administrative de l'assurance-maladie obligatoire. Ce système permettra également de mutualiser les réserves de tous les assurances et, ainsi, de massivement les diminuer et de faire bénéficier les assuré-e-s de cet excédent durant les premières années de fonctionnement.

Au final, le système sera ainsi beaucoup plus transparent comme le souhaite depuis longtemps le Parti socialiste suisse : une séparation claire entre assurance de base et assurance complémentaire, une fixation des primes en lien avec l'augmentation des coûts de la santé et une reprise en main du domaine de la santé par le secteur public.

Le texte de l'initiative est le suivant :

La Constitution est modifiée comme suit :

Art. 117, al. 3 à 5

³ Les cantons peuvent créer, par voie législative, une institution cantonale ou intercantonale chargée d'accomplir les tâches suivantes dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins :

- a. fixer et percevoir les primes;
- b. financer les coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins;
- c. acheter et contrôler l'exécution des tâches administratives déléguées aux assureurs autorisés à pratiquer l'assurance obligatoire des soins;
- d. contribuer au financement de programmes de prévention et de promotion de la santé.

⁴ Ils sont garants de l'indépendance de l'institution cantonale ou intercantonale et la dotent d'un organe de direction où les fournisseurs de prestations et les assurés notamment doivent être représentés.

⁵ Ils sont garants du financement et du fonctionnement de l'institution, ainsi que de l'exécution des tâches administratives au sens de l'al. 3, let. c.

Art. 197, ch. 12

12. Disposition transitoire ad art. 117, al. 3 à 5 (assurance obligatoire des soins)

¹ Dès l'acceptation de l'art. 117, al. 3 à 5, chaque canton peut exercer sa compétence de créer une institution au sens desdites dispositions. Il détermine dans ce cas le montant des réserves proportionnelles au nombre d'assurés sur son territoire pour chaque assureur pratiquant l'assurance obligatoire des soins ou l'ayant pratiquée durant les cinq années précédentes. Les assureurs concernés collaborent à la détermination du montant des réserves.

²La Confédération règle dans un délai de deux ans à compter de l'acceptation de l'art. 117, al. 3 à 5, les modalités du transfert des réserves au sens de l'al. 1 aux institutions cantonales ou intercantionales.

L'initiative a été lancée par un comité formé d'associations et de partis politiques. Elle est aujourd'hui soutenue par la Fédération vaudoise des consommateurs (FRC), les Médecins de famille suisses, de l'association suisse des infirmières (ASI), la Fédération suisse des patients, le Syndicat des services publics suisse (SSP – VPOD CH), le Mouvement populaire des familles, l'AVIVO Suisse, la société vaudoise de pharmacie, le parti socialiste vaudois, neuchâtelois, fribourgeois et du Valais-Romand, le parti démocrate-chrétien Vaud et Genève, les Verts libéraux vaudois, le mouvement citoyen genevois et des membres de la société civile, comme Crista Calpini, pharmacienne, Pierre-Alain Fridez, médecin, Stéphane Rossini ou encore Rebecca Ruiz.